



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-003-2025-08

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction Veille et Sécurité Sanitaires

IDF-2025-08-01-00002 - Décision n° DVSS - QSPHARMBIO - 2025/082
portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur
de l'hôpital Forcilles - Fondation Cognacq-Jay (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris /

IDF-2025-07-31-00007 - Recrutement PACTE - fiche de déclaration des
offres de recrutement DRFIP 75 (5 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-01-00002

Décision n° DVSS - QSPHARMBIO - 2025/082
portant modification de l'autorisation de la
pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles
- Fondation Cognacq-Jay

**AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE
DECISION n° DVSS - QSPHARMBIO – 2025/082
portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur
de l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-62 ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-1729 en date du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur prise en application de l'article 204 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé en sa version modifiée par l'ordonnance n° 2020-1407 en date du 18 novembre 2020 relative aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur ;
- VU** l'arrêté en date du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision en date du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** le décret en date du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 107/2024 en date du 27 juin 2024 portant délégation de signature de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** la décision n° DVSS – QSPHARMBIO – 2021/025 en date du 1^{er} juillet 2021 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay ;
- VU** la demande déposée le 19 décembre 2024 et complétée le 6 mars 2025 par la directrice de l'établissement, représentant légal de la personne morale exploitant l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles - Fondation Cognacq Jay sis route de Férolles à Férolles Attilly (77150) et consistant à réaliser, pour le compte d'autres pharmacies à usage intérieur, l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques stériles, contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement ;
- VU** la convention par laquelle la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay assurera, pour le compte des pharmacies à usage intérieur de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon - HAD Croix Saint Simon et de la clinique Saint Faron, l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques stériles, contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement ;

VU le rapport unique d'instruction en date du 4 juillet 2025 établi par le pharmacien instructeur ;

VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 8 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT que la modification des éléments de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay consistant à assurer une activité pour le compte d'autres PUI, est considérée comme substantielle au titre de l'article R. 5126-32 du code de la santé publique ;

CONSIDERAN que l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques est une activité comportant des risques particuliers au sens du 3° de l'article R. 5126-33 du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par l'établissement suite au rapport unique d'instruction du pharmacien instructeur ;

- transmettre les conventions de sous-traitance modifiées avec la clinique de Saint-Faron et la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, sous trois mois ;

DECIDE

ARTICLE 1 Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation n° DVSS – QSPHARMBIO – 2021/025 en date du 1^{er} juillet 2021, de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay sise route de Férolles à Férolles Attilly (77150), consistant à :

assurer l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques (4° de l'article L.5126-9 du code de la santé publique), sous forme stérile et contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement, pour le compte de la pharmacie à usage intérieur de chacun des établissements suivants :

- Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon - HAD Croix Saint Simon, sise 35 rue du Plateau à Paris (75019) (n° FINESS EJ : 750712341 – n° FINESS ET : 750042459)
- Clinique Saint Faron (Groupe Saint Gatien), sise 1143, rue Charles de Gaulle à Mareuil-lès-Meaux (77100) (n° FINESS EJ : 770001014 – n° FINESS ET : 770813400)

ARTICLE 2 Les autres éléments de la décision n° DVSS – QSPHARMBIO – 2021/025 établie en date du 1^{er} juillet 2021 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay, restent inchangés.

ARTICLE 3 Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 Les directeurs de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} août 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNE

Denis ROBIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile
de France et du département de Paris

IDF-2025-07-31-00007

Recrutement PACTE - fiche de déclaration des
offres de recrutement DRFIP 75

RECRUTEMENT PACTE

FICHE DE DÉCLARATION DES OFFRES DE RECRUTEMENT

AGENT(E) ADMINISTRATIF(VE) DES FINANCES PUBLIQUES – CONTRAT PACTE

DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>Dans le cadre du PACTE, la Direction régionale des Finances publiques (DRFIP) d'Ile-de-France et de Paris recrute des agents de catégorie C par contrat de 12 mois en vue d'une titularisation sous réserve d'évaluation.</p> <p>L'agent(e) administratif(ve) des Finances publiques a l'opportunité d'exercer des métiers très diversifiés tels que la tenue de la comptabilité de l'État, la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt, la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc ...</p> <p>Conditions d'accès au dispositif PACTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics - et être âgé(e) de moins de 29 ans sans diplôme ou qualification ou un niveau de qualification inférieur au baccalauréat ; - ou être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée (12 mois et plus) et bénéficiaire des minima sociaux : ASS, RSA, AAH (sans condition de diplôme). <p>Formation obligatoire : Le candidat devra réaliser une formation spécifique de 10 semaines délivrée par l'École Nationale des Finances Publiques au sein d'un de ses établissements (Clermont-Ferrand, Lyon ou Noisy-le-Grand) avec prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement (sauf Noisy-le-Grand) par l'administration.</p>
AUTRE(S) COMPÉTENCE(S)	<p>Des notions en bureautique seraient appréciées.</p>
SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL	<p>Vous êtes motivé(e), autonome, rigoureux(se), réactif(ve) et avez le sens du travail en équipe.</p>
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	<p>En 2025, la DGFIP recrute 137 agents administratifs des Finances publiques par voie de PACTE.</p> <p>Dossier de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche PACTE disponible sur : https://www.francetravail.fr/ - CV + lettre de motivation obligatoire
SITE ENTREPRISE	<p>https://www.economie.gouv.fr/rejoignez-nous/comment-nous-rejoindre/les-recrutements</p>
DÉTAILS POUR FRANCE TRAVAIL	<p>Nombre de postes : 5 Lieu de travail : PARIS Type de contrat : Contrat à durée déterminée de 12 mois Date de début : 01/12/2025 – Date de fin : 30/11/2026 Nature d'offre : contrat PACTE Durée hebdomadaire de travail : 35 heures hebdomadaires Salaire indicatif : 1 801,73 euros brut mensuel Qualification : aucune Conditions d'exercice : horaires normaux Expérience : débutant accepté Formation : aucune Effectif de l'entreprise : Secteur d'activité : administration publique</p>
CADRE RÉSERVÉ A FRANCE TRAVAIL	<p>Dossier à retourner complet 194XMLD à l'agence FT Paul Lelong par mail (ape.75106@francetravail.fr) ou par courrier : 4 rue Paul Lelong – 75002 PARIS au plus tard le 08/09/2025 minuit.</p>

L'EMPLOYEUR (informations à destination des DREETS uniquement)		
MINISTERE/ COLLECTIVITÉ	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
		130 012 495 00011
DIRECTION / ÉTABLISSEMENT	Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris	Téléphone
SERVICE	Département des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle	Courriel
		drfip75.ppr.rh-contractuels @dgfip.finances.gouv.fr
RESPONSABLE RECRUTEMENT	Mickael LAGADEC Contact : Linda TARAN	Téléphone
		01 55 80 85 90
FONCTION	Responsable du département des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle	Courriel
		drfip75.ppr.rh-contractuels @dgfip.finances.gouv.fr
LIEU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION	DRFIP d'Île-de-France et de Paris 94 rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02	
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la aux directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)		

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Avis fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement par voie de PACTE d'agents administratifs des finances publiques au titre de l'année 2025

NOR : ECOE2516520V

Un arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 11 juillet 2025 a autorisé au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents administratifs des finances publiques.

1. Nombre de places offertes au titre de l'année 2025

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des agents administratifs des Finances publiques est fixé à 137.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- 2 postes à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques des Ardennes ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Aude ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Charente ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Dordogne ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Doubs ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de la Drôme ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Eure ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Eure-et-Loir ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Finistère ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gard ;
- 4 postes à la direction régionale des finances publiques de l'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gers ;
- 4 postes à la direction régionale des finances publiques de Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde ;
- 5 postes à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Isère ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Jura ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques des Landes ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Loir-et-Cher ;
- 4 postes à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val-de-Loire et du département du Loiret ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques du Maine-et-Loire ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Marne ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Meurthe-et-Moselle ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Morbihan ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Moselle ;

- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Nièvre ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Oise ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques Région Grand Est et du département du Bas-Rhin ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin ;
- 5 postes à la direction régionale des finances publiques Auvergne - Rhône - Alpes et du département du Rhône ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Saône ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie ;
- 5 postes à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques des Yvelines ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Tarn ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Var ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Vienne ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques des Vosges ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Yonne ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Territoire-de-Belfort ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de la Seine-Saint-Denis ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques de la Guyane ;
- 1 poste à la direction des vérifications nationales et internationales ;
- 1 poste à la direction des créances spéciales du Trésor ;
- 1 poste à la direction spécialisée des finances publiques AP-HP ;
- 2 postes à la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger ;
- 1 poste à la direction de contrôle fiscal Occitanie ;
- 1 poste à la direction de contrôle fiscal Centre-Ouest.

2. Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures auprès de France Travail est fixée au 8 septembre 2025.

L'examen des dossiers par les commissions de sélection sera réalisé entre le 15 et le 26 septembre 2025.

L'audition des candidats par les commissions de sélection s'effectuera du 29 septembre au 10 octobre 2025.

3. Conditions d'inscription

Ce recrutement est ouvert :

- aux candidats âgés de 28 ans au plus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (inférieur au niveau 4, anciennement IV) ;
- aux candidats âgés de 45 ans et plus (sans condition de diplôme) en situation de chômage de longue durée et bénéficiaires de minima sociaux :
 - revenu de solidarité active, allocation de solidarité spécifique, allocation aux adultes handicapés ;
 - ou revenu minimum d'insertion ou allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La condition d'âge est appréciée à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 8 septembre 2025.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

4. Constitution du dossier de candidature

Le candidat doit impérativement retirer ou télécharger, via le site www.francetravail.fr, le dossier de candidature auprès de France Travail. Ce dossier doit être envoyé à l'adresse indiquée sur l'offre d'emploi ou à l'agence France Travail du lieu de domicile du candidat, au plus tard le 8 septembre 2025.

Le dossier de candidature comprend :

- une fiche de candidature « Recrutement dispositif PACTE », disponible à l'agence locale de France Travail ou téléchargeable sur le site de France Travail (voir l'adresse en fin d'avis), précisant notamment le niveau d'étude et, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

5. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par France Travail qui vérifiera les conditions d'éligibilité au PACTE et la complétude des dossiers. France Travail transmettra les dossiers recevables à la commission de sélection pour examen des candidatures et convocation des candidats retenus pour un entretien.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission.

Ceux-ci sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

La durée de l'audition est fixée entre vingt et trente minutes.

6. Type de recrutement

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficiera à compter du 1^{er} décembre 2025 d'un contrat de droit public d'une durée de 12 mois offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, si l'agent est déclaré apte à exercer les fonctions par la commission de titularisation, après vérification de son aptitude professionnelle, celui-ci sera titularisé dans le corps des agents administratifs des Finances publiques.

Nota. – Pour tous renseignements, les candidats peuvent s'adresser à l'agence France Travail de leur lieu de domicile.

Les offres de recrutement sont en outre publiées sur les sites internet de France Travail et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

- France Travail : www.francetravail.fr, accueil France Travail, actualités de l'emploi, candidat, vos recherches, préparer votre candidature, être accompagné dans sa recherche, Le PACTE ;
- ministère : www.economie.gouv.fr, espace rejoignez-nous, comment nous rejoindre ? Les recrutements sans concours, nos recrutements sans concours, DGFIP, avis de recrutement par voie de PACTE au titre de l'année 2025.